

**DÉLIBÉRATION N°2015-25 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Délégation de pouvoir au directeur général pour l'attribution du marché  
d'acquisition d'un système de relevé de caractéristiques routières**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Vu la délibération n° 2014-04 du conseil d'administration du 25 avril 2014 portant délégation de pouvoir au directeur général ;

**Article 1**

Le conseil d'administration donne délégation de pouvoir au directeur général pour attribuer le marché d'acquisition d'un système de relevé de caractéristiques routières.

**Article 2**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré par consultation écrite adressée aux membres du conseil d'administration le 20 juillet 2015.*

Le président du conseil d'administration

**Signé**

Gaël Perdriau